



**CONTRAT DE LOCATION
D'UN LOGEMENT MEUBLE
A USAGE DE RESIDENCE PRINCIPALE**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

LA COMMUNE DE MAZAN

Ci-après désigné « le BAILLEUR »

REPRESENTE PAR SON MAIRE EN EXERCICE,

M. Louis BONNET

ET

M. Alain GARNIER

Ci-après dénommé(s) « le LOCATAIRE »

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Le bailleur loue au locataire les locaux et équipements ci-après désignés à usage d'habitation principale, aux conditions suivantes :

Adresse des locaux : 73 QUAI DE L'AUZON 84380 MAZAN

Nature : appartement maison individuelle autre

Désignation du logement et de ses équipements : T3

Eléments d'équipements du logement : cuisine équipée (réfrigérateur, cuisinière électrique, micro-onde, bouilloire électrique, cafetière), 1 table avec ses 4 chaises, 4 chaises de bar, 1 table d'appoint, 2 fauteuils, 1 lit une place, 1 lit 2 places.

Annexes : Garage n°..... place de stationnement n°..... Cave n°.....

Énumération des parties, équipements et accessoires communs :

Gardiennage Interphone Ascenseur Vide-ordures Espace(s) vert(s) Chauffage collectif Eau chaude collective
 Antenne collective¹ Cable Parabole Fibre optique

Convention n°

¹ Loi ALUR modification loi89 – article 3 précisant que le bail doit mentionner les équipements d'accès aux technologies de l'information et de la communication

CONDITIONS PARTICULIERES**Date de prise d'effet :** Le 1^{er} mars.2025**Durée initiale du contrat :** 1 an soit jusqu'au 28/02/2026**Renouvellement :** pendant la durée de la convention en cours, le bail est reconduit tacitement pour une durée d'un an et dans les mêmes conditions**Montant des paiements :**SURFACE DU LOGEMENT : 72 m²

LOYER MENSUEL :420,00.....€

PROVISIONS SUR CHARGES :80,00.....€

TOTAL MENSUEL :500,00.....€

Termes de paiement :

Cette somme sera payable en totalité le 5 de chaque mois entre les mains du Centre des Finances publiques de Montoux.

Révision du loyer :Le loyer sera révisé, chaque année le 1^{er} janvier en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) du 2^{ème} trimestre de l'année précédente.**Dépôt de garantie :** (2 mois de loyer sans charge) :0.00 €.....

(inférieur ou égal à 2 mois de loyers hors charges)

Clause expresse de travauxTravaux exécutés par : le Bailleur le locataire**Nature des travaux :****Imputation sur le loyer :****Documents annexes** Etat des lieux

Nombre de clés données au

locataire : 3 clés –

Pas boîte aux lettres à l'entrée
des lieux.**07 MARS 2025**

En 2 exemplaires dont un remis à chacune des parties qui le reconnaît.

Le Bailleur,

(Signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

Le(s) Locataire(s),

(Signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

Pour la Commune,

Le Maire,

Louis BONNET



lu et approuvé

[Handwritten signature]